



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

43^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

Comité permanent des anciens combattants

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 027

Le vendredi 28 mai 2021

Président : M. Bryan May



Comité permanent des anciens combattants

Le vendredi 28 mai 2021

• (1355)

[Traduction]

Le président (M. Bryan May (Cambridge, Lib.)): Bonjour à tous. Je vais vous épargner l'entrée en matière. Je tiens à remercier les témoins de leur patience. La technologie n'est pas toujours notre amie.

La séance est ouverte. Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le 27 octobre 2020, le Comité reprend son étude sur les chiens d'assistance pour les vétérans.

Nous allons commencer la première heure par Audeamus Service Dogs Program. Nous accueillons aujourd'hui le brigadier-général à la retraite Peter Holt et le caporal Christopher Lohnes de la Gendarmerie royale du Canada.

Messieurs, vous disposez de 10 à 15 minutes.

Bgén (à la retraite) Peter Holt (Audeamus Service Dogs Program): Merci beaucoup, monsieur le président. Je suis honoré d'être ici devant des députés.

Ce n'est pas la première fois que je comparais devant un comité. Je l'ai fait devant le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants. À l'époque, je portais un uniforme et je me trouvais effectivement dans un immeuble, ce que j'aimais bien, dans une salle de comité, mais cette réunion-ci est virtuelle. Il faut donc s'adapter aux nouvelles façons de faire.

[Français]

Je veux dire aussi qu'en tant que général dans les Forces canadiennes, je suis capable de parler français, et j'aime bien le faire. Si vous avez des questions à me poser en français, je serai très heureux de parler dans la langue de Molière.

[Traduction]

Je vais aller droit au but. C'est l'une des choses qu'on doit faire quand on porte l'uniforme. Nous avons un peu de technologie à mon époque, mais si je suis ingénieur, ma spécialité est les véhicules blindés et non les TI. Si vous avez besoin d'aide pour un char d'assaut, je suis à votre service, mais peut-être pas vraiment pour les systèmes de TI. J'ai les mêmes problèmes que vous avec les TI.

Qui sommes-nous? Audeamus veut dire « nous osons » en latin. Il est toujours pratique d'avoir son nom en latin, parce qu'on n'a pas à le traduire. Le terme nous va bien. Nous osons parce que nous sommes un organisme bénévole sans but lucratif dirigé principalement par des vétérans et quelques membres actifs des Forces armées canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. Notre mission, si vous voulez — parce que les militaires aiment avoir des énoncés de mission — est d'aider les vétérans aux prises avec le TSPT et le traumatisme lié au stress opérationnel à retourner à une

vie civile plus normale. Pour cela, nous choisissons de recourir à des chiens d'assistance psychiatrique.

Je suis extrêmement satisfait du mandat de votre comité ou du domaine sur lequel vous vous concentrez en ce moment. C'est quelque chose dont nous avons désespérément besoin. J'ai porté l'uniforme pendant beaucoup trop longtemps. Je suis actuellement colonel honoraire, alors je suppose que je porte encore l'uniforme. Je m'intéresse beaucoup au bien-être des gens qui ont servi avec moi et qui servent encore. C'est ce qui me passionne.

Comment cela fonctionne-t-il? Je suis président du conseil d'administration. Je dois avouer — je vous ai dit que je suis un général de l'armée spécialisé dans les véhicules blindés — que je ne connais pas grand-chose aux chiens, sauf que je les aime, mais que j'en sais beaucoup sur les vétérans. J'ai vécu bon nombre des expériences qu'ils ont vécues dans de merveilleux endroits où le Canada nous a envoyés, et ce n'est pas de cela que nous parlerons.

Au sein de mon conseil d'administration, je compte à la fois des membres d'active et des retraités qui ont porté l'uniforme des Forces armées canadiennes ou de la GRC. Notre maître entraîneur est le caporal Chris Lohnes. Il est parmi nous aujourd'hui. Il compte de nombreuses années d'expérience dans le dressage de chiens au sein de la GRC, et il vous en parlera.

Susan Brock, notre professionnelle en santé mentale, devait se joindre à nous. Cependant, et c'est ironique, elle avait déjà l'intention de faire une pause dans un petit chalet sans connexion Internet cette fin de semaine. Elle est donc actuellement en route pour nous rejoindre. Croyez-moi, sachant ce que les professionnels de la santé mentale ont vécu ces derniers temps, je la félicite. Elle s'inquiétait à ce sujet, mais je lui ai dit de ne pas s'en faire. Je vais lire ses observations pour qu'elles figurent au compte rendu. Mme Brock est une psychologue clinicienne chevronnée qui travaille avec nous et les vétérans depuis de nombreuses années. C'est son domaine d'études.

Bien entendu, Colleen Dell va vous parler de son travail. Elle sera probablement accompagnée de Darlene Chalmers, de l'Université de Regina. Elles parleront de l'excellente recherche qui se fait dans le domaine des chiens d'assistance psychiatrique.

Je vais me concentrer sur mon intervention. Nous avons passé cinq ans à élaborer un programme axé sur la santé mentale avec des chercheurs et des gens comme le caporal Lohnes et d'autres qui ont des chiens dressés, parce que nous voulons mettre l'accent sur le lien entre le vétéran et le chien.

Cela s'est compliqué depuis mars 2020. Il a été plutôt difficile d'avoir une formation pratique. En fait, elle a été formellement interdite. Nous avons été obligés de faire une foule d'adaptations. Tout s'est fait en ligne et nous utilisons des modes comme celui-ci, avec lesquels nous avons appris à travailler. Nous l'avons mis à l'essai et nous l'avons vérifié. Mme Dell et le caporal Lohnes pourront vous en parler un peu plus en détail. Vous pouvez trouver des solutions, même si vous ne pouvez pas vous rencontrer en personne, comme nous le démontrons aujourd'hui.

Je suppose que quiconque s'occupe de l'argent des contribuables s'inquiète des coûts. L'une des choses que j'ai mentionnées, c'est qu'il s'agit d'un organisme sans but lucratif, et je vais le répéter. Nous comptons sur des donateurs généreux. Nous utilisons souvent des chiens de sauvetage, si cela vous intéresse, lorsqu'il s'agit de payer beaucoup d'argent pour un chien. Le caporal Lohnes pourra entrer dans les détails, mais sachez qu'il en coûte entre 3 000 et 5 000 \$ avant de pouvoir remettre un chien à un vétérinaire. Comme je l'ai dit, nous avons des gens généreux qui nous donnent de l'argent. Il arrive que des chiens nous soient donnés.

Nous faisons tout ce que nous pouvons, parce que nous essayons de ne pas imposer un fardeau aux vétérinaires. Je suis très conscient du cas de certains vétérinaires qui rentrent de mission et qui doivent quitter l'armée ou la GRC et qui n'ont pas beaucoup d'argent. Nous essayons de ne pas leur imposer de contraintes. Nous essayons de trouver des façons de les aider à cet égard. Je ne pense pas qu'il soit approprié de prendre de l'argent à des vétérinaires. C'est une autre de mes passions personnelles. Nous pourrions y revenir pendant la période de questions, si vous le souhaitez.

Je vais aller droit au but. Quel est mon message fondamental? Il faut toujours en avoir un message quand on parle, quand on comparait devant un comité parlementaire; j'ai appris que cela aide. Mon message fondamental est qu'il faut miser sur la recherche effectuée au Canada. Je suis très heureux que Mme Dell soit ici. Elle pourra vous donner plus de détails sur la recherche. Nous ne devrions jamais avoir peur de le faire. J'ai porté l'uniforme du Canada dans bien des endroits dans le monde. Je n'ai jamais hésité à dire d'où je viens ou ce que le Canada apporte. Dans ce cas-ci, je suggérerais que nous adoptions une approche de calibre mondial pour composer avec les difficultés des vétérinaires qui souffrent de TSPT ou, si vous préférez, de traumatisme lié au stress opérationnel. Les vétérinaires que nous avons envoyés dans des endroits difficiles ne sont pas revenus dans le même état.

Il y a une sauce secrète, si vous voulez, pour notre organisation. Quand je me suis engagé dans l'armée, il y a bien des années, on m'a appris à travailler en équipe. On m'a appris à avoir un compagnon de combat.

[Français]

Au Québec, on dit « compagnon de combat ».

[Traduction]

La traduction n'est peut-être pas parfaite, mais on parlait notre propre jargon dans l'armée, et j'ai appris le terme de compagnon de combat. Un compagnon de combat est avec vous. Vous vous occupez de lui ou d'elle et il s'occupe de vous. D'une façon très étrange — eh bien, ce n'est pas du tout étrange en fait —, le compagnon de combat que nous donnons à nos vétérinaires est un peu poilu que le compagnon de combat sur deux pattes, mais c'est parfait. Le même principe s'applique. C'est une équipe. Il faut travailler en équipe. Les Canadiens excellent à travailler en équipe. C'est une

chose dont je suis fier depuis que je me suis retrouvé dans ces endroits étranges, où il faisait parfois très chaud et où c'était très poussiéreux. J'en suis fier maintenant. Voilà l'objectif que nous nous sommes fixé.

Encore une fois, je ne suis pas un expert du dressage de chiens ni un expert de la recherche sur l'interaction entre les humains et les animaux. Heureusement, ces experts sont avec nous. Toutefois, je suis un spécialiste des vétérinaires. Je peux voir la différence que cela fait dans la vie des vétérinaires qui ont un compagnon de combat pour les aider. C'est simplement différent dans un contexte différent. Il est vraiment essentiel que nous enseignions à nos gens à travailler au sein de l'équipe et à faire partie de l'équipe. C'est l'élément salvateur, si vous voulez.

• (1400)

C'est toute l'équipe de chiens d'assistance, comme vous l'entendrez plus en détail, qui nous distingue. C'est vraiment important pour bâtir sur ce sur quoi repose, je le sais, l'entraînement de nos gens en uniforme, l'approche de toute l'équipe.

J'essaie simplement de comprendre comment procéder. J'ai le témoignage de Susan Brock, qu'il faut évidemment lire pour le compte rendu. Je dois faire semblant d'être un psychologue clinicien, je suppose. Pour vous éviter de m'écouter, il serait peut-être bon de passer à quelqu'un qui connaît les chiens, le caporal Chris Lohnes. Je sais qu'il a des choses à dire au sujet de l'entraînement pratique, et maintenant à l'écran, que nous offrons.

Je ne sais pas, monsieur le président, si vous voulez interrompre notre témoignage. Il comporte trois volets.

• (1405)

Le président: Caporal Lohnes, si vous avez des remarques liminaires, veuillez les présenter maintenant. Il vous reste environ cinq minutes.

À titre de suggestion — et ce sera à vous de décider, bien sûr —, s'il y a un témoignage écrit de la témoin qui n'a pas pu être présente, il pourrait nous être remis dans sa forme écrite et nous pourrions le remettre aux membres du Comité pour accélérer un peu les choses aujourd'hui.

Bgén (à la retraite) Peter Holt: Bien.

Le président: Monsieur Lohnes.

Cpl Christopher Lohnes (Gendarmerie royale du Canada, Audeamus Service Dogs Program): Je vous remercie de me donner l'occasion de témoigner aujourd'hui.

Nous travaillons avec des personnes qui souffrent du trouble de stress post-traumatique, de traumatisme cérébral, de blessure de stress opérationnel et de limitations physiques en raison de leurs blessures.

La prémisse de notre programme est la suivante: « Êtes-vous présent? Êtes-vous en sécurité? » Si vous êtes présent, c'est que vous êtes conscient de votre environnement et en mesure d'être en sécurité. Si vous êtes présent et en sécurité, vous avez le temps de récompenser votre chien d'assistance potentiel pour qu'il acquière des compétences et apprenne des routines et des rituels. Cela permet d'établir une relation directe avec votre chien d'assistance potentiel. Les routines quotidiennes vous aident à retrouver une certaine estime de soi.

Notre programme met au point des activités axées sur les relations et un entraînement qui permet au vétérinaire blessé ou au primo-intervenant de retrouver sa vie. Le fait de jumeler le vétérinaire à un chien d'assistance qui le complète renforce le lien avec les soins à donner au chien dans le cadre de routines et de marches quotidiennes. Cela fait partie intégrante de notre programme.

Vous ne connaissez peut-être pas Karen Pryor, qui a mené des recherches dans les années 1970 sur le façonnement et les signaux marqueurs en dressant des dauphins. On dresse les dauphins en leur enseignant la fin à l'aide d'un marqueur de récompense. Cela a permis aux chercheurs d'apprendre quels comportements étaient fondés sur une récompense et comment, sans récompense, les comportements sont devenus minimes. Beaucoup de gens ne se rendent pas compte que les comportements de marquage positifs nous viennent de cette chercheuse et à quel point elle a contribué au dressage des animaux dans le monde.

J'utilise cette approche depuis plus de 30 ans au Service des chiens de police de la GRC, et j'ai passé huit ans à dresser des chiens d'assistance avec des personnes blessées souffrant du TSPT, de BSO, de TCC et de blessures physiques au Canada et en Ukraine. La découverte de Karen Pryor est essentielle pour les vétérinaires blessés et les primo-intervenants. Pour eux, le marqueur est de se sentir présents et d'acquiescer la capacité de fonctionner grâce à la récompense, qui est le lien de leur chien d'assistance pour les soutenir.

Comment pouvons-nous adopter cette approche en matière de dressage? Nous commençons par la base d'un lien, où la personne blessée établit un lien avec un chien qui ne porte aucun jugement. Cela favorise la création de liens pendant le dressage des chiens d'assistance grâce à des objectifs positifs et atteignables graduels. Cela permet de rétablir les liens et l'engagement avec la famille et les amis et, lentement, l'engagement dans la collectivité.

Que nous a appris la recherche que nous avons mise en pratique? Un environnement global, dans lequel vous êtes en lien avec la nature, favorise la capacité de la personne blessée d'avoir un état d'esprit positif. Dans cet environnement, des routines et des rituels propres à la personne blessée sont élaborés pour lui apprendre à faire des activités avec son futur chien d'assistance. L'établissement de routines aide le cerveau blessé à se reconnecter et à développer de meilleurs souvenirs à court et à long terme.

De plus, nous avons appris que, lorsqu'une personne est blessée, après des années d'exposition, sa lésion cérébrale entraîne des exigences d'apprentissage différentes en ce qui concerne le temps nécessaire pour apprendre et acquiescer des compétences. Les apprenants vont à leur propre rythme, et ils avancent dans le programme au fur et à mesure qu'ils se développent. Nous offrons notre soutien. Dans bien des cas, il faut plus d'un an pour terminer notre programme, et plusieurs personnes ont pris jusqu'à deux ans.

Le chien d'assistance fait partie du traitement global et complète les traitements conventionnels, comme la capacité de la personne, grâce à la thérapie par la parole, d'être plus longtemps active entre deux déclencheurs. Par exemple, si un déclenchement intervient 15 minutes après le début d'une séance, la personne fait activité régulatrice que nous lui avons enseignée et elle peut revenir à la séance pour plus longtemps par la suite et améliorer le taux de réussite de son traitement.

En raison de la COVID, nous avons passé plus d'un an à développer la capacité d'offrir un entraînement en ligne sur Zoom qui

soit harmonisé à notre programme. Pour ce faire, nous avons travaillé avec les chercheurs pour déterminer les pratiques exemplaires, la durée de l'apprentissage et de la connexion, ainsi que les paramètres requis dans Zoom. Comment favoriser l'établissement de liens, combien de temps peut-on faire du dressage et combien de compétences peut-on acquiescer en une fois sont autant de questions que nous avons été examinées. Nous avons appris que la sécurité de la maison et l'établissement de liens avec l'équipe de dressage et les cohortes de participants constituent des éléments essentiels du programme.

Nous savons maintenant qu'il faut avoir de 12 à 15 modules de préapprentissage pour commencer le programme. Cela signifie que nous avons déterminé qu'il y a 15 choses que quelqu'un doit apprendre ou pouvoir faire avant de réussir à dresser un chien d'assistance.

• (1410)

Le lien s'établit en apprenant au propriétaire comment toucher son chien; le chien devant apprendre à communiquer comment il veut être touché. La récompense augmente au contact entre le maître et le chien, par l'amélioration du moment choisi et par le recours au maître entraîneur pour savoir quand être présent, et par le fait que le chien accepte d'accomplir des tâches pour le maître entraîneur ou pour son futur propriétaire.

Il faut surmonter les sentiments d'anxiété et le phénomène de vision tunnel au cours des divers exercices et des diverses compétences sur lesquels nous travaillons. L'utilisateur du chien qui revient pour être présent fait en sorte qu'il est possible pour le chien et le maître de se sentir en sécurité et d'être conscients de leur environnement.

On utilise l'obéissance pour établir le lien et la compréhension d'être présent et en sécurité par l'intermédiaire du chien. L'obéissance n'est pas l'élément moteur de notre programme. Nous ne sommes pas un programme d'obéissance de 52 semaines. Nous utilisons l'obéissance pour établir un lien. Il en résulte un chien obéissant qui travaille, qui est présent et en sécurité.

Le président: Merci. Cela met fin à la période réservée aux déclarations préliminaires.

Nous allons passer directement aux questions.

La parole est d'abord à M. Brassard, pour six minutes.

M. John Brassard (Barrie—Innisfil, PCC): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie tous les deux de votre exposé.

Je veux vraiment me concentrer sur la question des normes.

Ma question s'adresse au général Holt ou à M. Lohnes. Faisiez-vous partie du groupe d'étude ou du groupe d'intervenants qui a participé à l'étude de l'Office des normes générales du Canada sur la normalisation des chiens d'assistance au Canada?

Bgén (à la retraite) Peter Holt: Je vais commencer, puis je laisserai la parole à M. Lohnes, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Mon prédécesseur a siégé à ce groupe. J'ai assumé la présidence après le regrettable échec de cette initiative. D'après ce que je comprends, il n'y avait pas d'entente au sein du comité au sujet des normes. D'une façon étrange, cela nous a amenés à prendre du recul et à nous concentrer sur l'établissement de normes nous-mêmes, en nous fondant sur la recherche. M. Lohnes pourra vous en parler davantage.

Vous avez raison. Cette initiative, que tout le monde espérait ardemment, n'a pas fonctionné. Les raisons pour lesquelles cela n'a pas fonctionné étaient avant mon arrivée. Parfois, quand on fait face à des difficultés, il faut se regrouper et emprunter une voie différente. Cela nous a obligés à prendre du recul et à examiner tout le concept des normes et à voir comment nous allions les utiliser comme fondement. Nous avons adopté une approche fondée sur des données probantes et sur la recherche pour établir des normes.

M. Lohnes a parlé un peu de... Il y a eu beaucoup de recherches sur l'interaction entre les animaux et les humains. Mme Dell vous en parlera au cours de la prochaine heure et Santé Canada a appuyé l'application de ce principe dans le cadre d'une vaste étude. Nous y avons participé. Nous estimons pouvoir nous appuyer sur cette base de recherche pour établir un modèle cohérent, logique et uniforme de normes. En fait, nous travaillons à un projet avec la province de la Saskatchewan, projet qui progresse, mais qui n'est pas encore lancé.

Encore une fois, je vous donne la vue d'ensemble. M. Lohnes peut vous donner des détails.

• (1415)

Cpl Christopher Lohnes: Merci.

Oui, j'ai fait partie du comité de l'Office des normes. À l'époque, je faisais partie d'une autre organisation. Cet office n'a pas réussi à élaborer une norme parce qu'il semblait y avoir des intérêts différents quant à ce que devrait être une norme. Ensuite, d'après ce que je comprends, une plainte a été déposée auprès du Bureau de la concurrence, qui a empêché l'office de poursuivre.

M. John Brassard: Caporal Lohnes, je suis curieux d'en savoir plus sur les divergences d'opinion auxquelles vous venez de faire allusion. Pouvez-vous nous en parler?

Cpl Christopher Lohnes: En voici quelques exemples. Jusqu'où devrait aller l'entraînement du chien? Que devons-nous inclure dans la norme? Certains participants étaient convaincus qu'un programme de dressage devait être intégré à la norme. Je leur ai fait remarquer, au cours d'une réunion, que la GRC n'avait pas commencé par mettre en place un programme d'entraînement, avant même d'établir une norme. Il nous a fallu un certain temps pour élaborer une norme rigoureuse reconnue dans le monde entier. La GRC a essayé trois programmes de dressage différents avant d'en arriver au programme actuel qui donne d'excellents résultats.

Ce sont des divergences du genre au sein du comité qui, je pense, l'ont empêché de s'entendre sur une norme de base.

M. John Brassard: D'après votre expérience comme président bénévole de l'organisation, ou d'après l'expérience du général Holt, à quoi pourraient ressembler ces normes, si jamais nous devions élaborer ou adopter une norme internationale relative aux chiens d'assistance destinés aux vétérans atteints d'un trouble de stress post-traumatique?

Bgén (à la retraite) Peter Holt: Je vais commencer et je laisse-rai ensuite le caporal Lohnes poursuivre.

Comme je l'ai dit, il existe des normes. La GRC, par exemple, s'est dotée d'une excellente norme, mais de toute évidence, il y manque le volet sur les problèmes de santé mentale.

Ce qu'il vous faut, c'est d'une sorte... Je n'aime pas utiliser le mot « synergie », bien qu'il soit trop souvent utilisé. Ce qu'il vous faut, peut-être, c'est un amalgame des normes existantes axées sur les chiens dressés pour accomplir d'autres tâches. Vous devez y intégrer le volet de la santé mentale en vous appuyant sur une recherche très pointue, comme je l'ai déjà dit.

Santé Canada est heureusement venu à notre rescousse en finançant des programmes de recherche dans ce domaine. Cela nous a permis de concocter plusieurs versions, dont la plus récente a été proposée à la province de la Saskatchewan.

Comme vous le savez fort bien, notre pays compte dix provinces et trois territoires. Compte tenu de la structure fédérale de notre merveilleux pays, les responsabilités sont réparties entre les diverses instances. Nous avons trouvé un terrain d'essai en travaillant avec la province de la Saskatchewan, parce qu'il se trouve que c'est là que se fait la recherche. La norme nationale est partie à la dérive, comme diraient mes amis de la marine.

[Français]

La vie, c'est la guerre.

[Traduction]

C'est l'expression que nous utiliserions dans l'armée. Cela arrive.

M. John Brassard: Caporal Lohnes, avez-vous quelque chose à ajouter à ce que le général Holt vient de dire au sujet de la norme nationale?

Le président: Le temps est écoulé, mais je vais vous laisser répondre brièvement. Allez-y.

Cpl Christopher Lohnes: Je dirais que si vous regardez du côté des chiens d'assistance, la norme doit être axée sur les tests. Un chien bien dressé et obéissant n'est pas nécessairement un bon chien d'assistance, mais un chien d'assistance est forcément un chien bien entraîné et obéissant, ce qui est l'aboutissement du travail d'entraînement.

Le président: Je vous remercie.

M. John Brassard: Merci.

Le président: Madame Lalonde, vous avez maintenant six minutes. Allez-y, je vous en prie.

Mme Marie-France Lalonde (Orléans, Lib.): Je vous remercie de nous consacrer du temps aujourd'hui.

[Français]

Je vous remercie de votre patience concernant la technologie.

[Traduction]

Je tiens à remercier les représentants d'Audeamus pour le travail extraordinaire que cet organisme accomplit pour venir en aide à nos anciens combattants, de même qu'aux premiers répondants et aux correspondants de guerre.

Ayant vu et entendu des reportages sur le travail de votre équipe, je m'intéresse à l'approche holistique et fondée sur des données probantes que vous utilisez pour aider les vétérans dans le besoin. J'ai été très impressionnée d'apprendre que votre programme est géré par et pour des vétérans ayant subi des blessures. Je suis également très impressionnée par votre résilience et, surtout, par votre rapidité à vous repositionner afin de continuer à entraîner nos chiens.

Ma question est la suivante. Je crois comprendre que vous avez travaillé à l'étranger, en Allemagne en particulier, à la mise au point de programmes d'entraînement de chiens d'assistance. Je crois aussi comprendre que l'Allemagne n'a pas encore adopté de politiques particulières sur les chiens d'assistance. À votre avis, ce pays, ou n'importe quel autre pays, a-t-il pris d'autres mesures dont nous pourrions nous inspirer pour aider nos vétérans?

• (1420)

Bgén (à la retraite) Peter Holt: Je vais laisser le caporal Lohnes répondre une fois de plus. Il a travaillé en l'Allemagne en l'Ukraine. D'autres pays se sont également intéressés à notre approche. Je vais laisser Chris en parler, parce qu'il a travaillé là-bas.

Cpl Christopher Lohnes: Je travaille depuis 2015 avec une organisation basée à l'étranger appelée Hero's Companion et dirigée par Kalyna Kardash. Nous sommes allés en Ukraine mettre en place un programme d'entraînement de chiens d'assistance, mais la culture de ce pays est tellement différente que nous l'avons transformé ce programme en un programme de chiens de thérapie capables d'accomplir une bonne partie des tâches que les chiens d'assistance font avec les vétérans. Quand nous avons commencé à travailler là-bas, nous n'étions pas autorisés à nous rendre dans les hôpitaux. Un protocole d'entente est maintenant en place avec trois grands hôpitaux d'Ukraine pour le traitement sur place.

À l'occasion de ma troisième visite en Ukraine en 2017, nous avons fait un arrêt en Allemagne. Grâce à un contact avec l'un de nos chercheurs de Colombie-Britannique, nous avons pu rencontrer le psychiatre en chef qui traite les vétérans allemands souffrant de traumatismes. Nous avons discuté avec les membres de son équipe et avons convenu de leur fournir de l'information pour les aider à lancer leur programme. Nous sommes en train de tisser un lien avec cette équipe.

En Ukraine, nous avons établi des liens extrêmement forts. Nous avons 25 maîtres-entraîneurs dans ce pays et ils obtiennent d'excellents résultats.

Mme Marie-France Lalonde: Je vous remercie.

Monsieur Brassard, je vous ai demandé en fait ce qui s'est passé au ministère des Anciens Combattants pour expliquer l'absence de politique sur les chiens d'assistance. Je ne sais pas qui va répondre à ma question, mais si le ministère envisageait de se doter d'une politique, quelle incidence cela aura-t-il sur votre travail? Croyez-vous que cela vous améliorera votre capacité à aider les anciens combattants?

Bgén (à la retraite) Peter Holt: Je vais commencer.

J'ai travaillé dans un domaine technique — l'ingénierie — et ce que nous voulons, ce sont des normes ouvertes. Je crains que nous adoptions des normes fermées axées sur un seul groupe. C'est tout un défi. Nous sommes favorables à des normes ouvertes qui ne vous obligent pas à porter une veste d'une couleur particulière ou un logo particulier sur votre uniforme ou sur votre chien. J'exagère un peu, mais c'est une question d'ouverture. En Saskatchewan, par exemple, nous avons travaillé sur une norme ouverte applicable à

tout le monde. Là encore, nous nous sommes appuyés sur ce que nous avons appris. En fait, nous nous inspirons de ce qui se fait à l'étranger et nous essayons d'être ouverts et de préconiser cette ouverture.

Le Canada n'est pas le seul pays à se pencher sur le problème des vétérans ayant subi des traumatismes, plusieurs pays le font. Je pense que nous avons de très bonnes idées ici au Canada et que nous devrions les partager avec d'autres gens. Nous n'avons aucun secret ici. Nous essayons de venir en aide à des personnes qui ont servi leur pays et qui ont besoin d'aide. Nous le faisons de manière ouverte.

Caporal Lohnes, nous avons déjà discuté de cela. Avez-vous quelque chose à ajouter?

Cpl Christopher Lohnes: Si vous voulez adopter une norme, je dirais que cette norme ne doit pas seulement être axée sur la capacité du chien à obéir aux ordres ou à exécuter certaines tâches. Le but, ce n'est pas d'aller promener son chien dans la rue et de l'entraîner à tourner à droite ou à gauche. Dans le cadre de notre recherche — dont les résultats confirment notre point de vue —, nous avons appris que nous devons amener les vétérans et leur chien dans les différents environnements dans lesquels ils évoluent et, à chaque endroit, nous devons nous demander si l'équipe vétéranchien travaille bien ensemble pour nous assurer que les deux sont en sécurité, présents à l'autre et fonctionnels.

Nous devons entraîner le chien à accomplir des tâches spécifiques en lien avec l'état de santé mentale du vétéran et ne pas oublier qu'il s'agit d'un chien d'assistance et non d'un chien de reconfort ou d'un simple chien de compagnie.

• (1425)

Mme Marie-France Lalonde: Je vous remercie.

Le président: Malheureusement, votre temps est écoulé.

Nous passons maintenant à M. Desilets. Vous avez six minutes, allez-y.

[Français]

M. Luc Desilets (Rivière-des-Mille-Îles, BQ): Je vous remercie, monsieur le président.

Je remercie les témoins, dont le savoir nous est très utile.

Ma première question s'adresse à vous, monsieur Lohnes.

Nous cherchons tous à utiliser les meilleures pratiques, celles qui sont les plus probantes et les plus scientifiquement reconnues. Selon ce que je comprends, partout au Canada, plusieurs provinces mettent en avant certaines pratiques et la Saskatchewan nous donne un exemple à suivre.

Êtes-vous en mesure de faire une comparaison entre les provinces? Est-ce que certaines provinces se distinguent particulièrement en ce qui a trait aux chiens d'assistance? Si c'est le cas, comment se distinguent-elles?

[Traduction]

Cpl Christopher Lohnes: Je peux vous dire que la Nouvelle-Écosse, l'Alberta et la Colombie-Britannique appliquent une norme axée sur l'obéissance aux ordres. D'après ce que m'ont dit des participants à ce programme d'entraînement, il faut entre 45 minutes et une heure pour obtenir une certification ou passer le test. Ces programmes ne semblent pas comporter de volet lié à la santé mentale.

Le Nouveau-Brunswick se conforme à la loi sur les personnes handicapées et, tant que le chien fonctionne dans ce cadre, la province offre un soutien pour les chiens d'assistance.

En Ontario, en Saskatchewan, au Manitoba, dans les Territoires et au Yukon, d'après ce que je comprends, nous proposons, notamment au gouvernement de la Saskatchewan, la mise en place de ce que nous considérons comme une norme ouverte et applicable concernant les chiens d'assistance. Je crois savoir que l'association manitobaine MSAR collabore avec le gouvernement de la province. Je ne sais pas ce qui se passe en Ontario, parce que les intérêts divergent dans cette province.

[Français]

Bgén (à la retraite) Peter Holt: Est-ce que je peux ajouter quelque chose, monsieur Desilets?

M. Luc Desilets: Bien sûr. Vous avez la parole.

Bgén (à la retraite) Peter Holt: Comme je l'ai dit, il faut avoir l'esprit ouvert, quand on parle de normes. Je réitère que, ce qui est important, c'est la santé mentale.

Je vois des soldats avec qui j'ai travaillé pendant de nombreuses années et qui ne sont plus les mêmes qu'il y a 10 ans, qu'avant leur déploiement en Afghanistan ou ailleurs. On doit donc tenir compte de l'aspect lié à la santé mentale.

On cherche un bon chien, qui est capable de suivre des ordres et tout cela, mais, d'après moi, il faut trouver un bon équilibre entre la santé mentale du vétérinaire et le comportement du chien pour ce qui est de l'obéissance.

M. Luc Desilets: Est-ce que vous diriez que l'on est plus porté vers un type de chien d'assistance qui est utilisé dans un but thérapeutique au Canada?

Bgén (à la retraite) Peter Holt: Comme vous l'avez entendu, en Ukraine et en Allemagne, on s'en sert dans un but thérapeutique, mais c'est un autre domaine.

Quant à nous, nous nous en servons un peu à des fins thérapeutiques, mais ce sont aussi des chiens qui appartiennent à des vétérinaires et qui sont des partenaires, des compagnons de combat, comme je le disais. En tant que vétérinaire, je comprends ce modèle. C'est un chien qui fait partie de l'âme. Je comprends tout à fait ce qu'est un compagnon de combat. Si l'on utilise cette idée pour convaincre nos vétérinaires, et c'est parfois difficile, ils vont comprendre cela à cent pour cent.

Malheureusement, la Dre Brock n'est pas ici, mais elle a un chien utilisé à des fins thérapeutiques, parce qu'elle est psychologue et que cela lui convient parfaitement. Cependant, c'est un peu différent quand on parle de chien d'assistance.

J'espère avoir été clair.

• (1430)

M. Luc Desilets: Oui, vous êtes très clair. Vous avez un excellent français.

Bgén (à la retraite) Peter Holt: Je vous remercie.

M. Luc Desilets: Plus tôt, vous avez fait allusion à des normes ouvertes.

N'était-ce pas lié un peu à cela, le problème qu'il y avait à l'Office des normes générales du Canada?

Bgén (à la retraite) Peter Holt: Oui, c'était cela.

[Traduction]

Caporal Lohnes, avez-vous compris?

[Français]

Monsieur Desilets, vous avez bien compris.

[Traduction]

Caporal, c'est au sujet des normes. Il y a des gens qui veulent que les normes soient fermées et non ouvertes. C'est la différence entre vouloir simplement un chien obéissant ou vouloir un chien d'assistance psychiatrique. Est-ce exact?

Cpl Christopher Lohnes: Si vous le permettez, j'ajouterais quelque chose qui pourrait vous aider. Nous savons, grâce à la recherche, que les chiens vous aideront de toute manière. Un chien de compagnie va vous aider. La recherche a toutefois démontré que chez les vétérinaires qui participent au programme et apprennent en même temps que leur chien, qui traversent toutes ces épreuves, de nouvelles connexions se créent dans leur cerveau.

Si vous voulez vraiment aider les vétérinaires à retrouver une certaine normalité — à défaut d'un meilleur mot —, le meilleur moyen de les aider à fonctionner à nouveau au sein de la famille, de leur cercle d'amis et de leur communauté, c'est de faciliter la reconnexion des neurones afin de conserver les progrès de la mémoire à long et à court terme.

En Saskatchewan, je suis en contact avec un député provincial à qui on a donné un chien d'assistance ayant reçu un entraînement soi-disant complet. Quand je l'ai rencontré et commencé à travailler avec lui, il ne comprenait pas ce que faisait son chien parce qu'il n'avait pas participé à l'entraînement du chien. On lui avait simplement donné un chien bien dressé.

Si vous ne connaissez pas les capacités de votre chien, comment pouvez-vous savoir ce qu'il peut faire pour vous, si vous ne l'avez pas appris?

Le président: Je vous remercie, le temps est malheureusement écoulé.

[Français]

M. Luc Desilets: Je vous remercie.

[Traduction]

Le président: Madame Blaney, vous avez six minutes. C'est à vous.

Mme Rachel Blaney (North Island—Powell River, NPD): Je vous remercie, monsieur le président.

Je remercie également les témoins pour leur précieuse collaboration aujourd'hui.

Nous n'en sommes qu'au deuxième jour de cette étude et je dois vous avouer que je me sens un peu déçue. Je le suis d'autant plus que de nombreux vétérinaires m'ont fait part des difficultés auxquelles ils se heurtent, par exemple quand ils se font donner un chien qui n'a pas été dressé pour leur apporter l'aide dont ils ont besoin. Certains vétérinaires m'ont dit qu'ils avaient un chien d'assistance, mais qu'en l'absence de normes nationales, il leur était difficile de louer un appartement où leur chien serait bienvenu. Ce n'est pas un chien de compagnie, c'est beaucoup plus que ça.

Ce qui m'inquiète, c'est qu'en l'absence de normes nationales, nous ne mettons pas la priorité sur les vétérans en fin de compte. Nous devons nous assurer qu'ils obtiennent les services dont ils ont besoin. Ce doit être notre priorité.

J'ai quelques questions à vous poser et je veux aussi vous remercier à nouveau pour vos témoignages. Vous avez parlé des normes, en particulier de vos propres normes. Pouvez-vous nous les décrire brièvement? S'agit-il de normes sur l'entraînement des chiens? Ou de normes de conduite pour vos membres, ou un peu des deux?

Bgén (à la retraite) Peter Holt: Au risque d'être accusé de manquer de respect, la réponse est oui.

Désolé, mon sens de l'humour va me perdre.

Vous avez tout à fait raison. Le chien et le vétéran forment une équipe. Nous les appelons des équipes cynophiles d'assistance. Durant toute la période où j'ai été en déploiement, j'ai appris que votre équipe à une incidence sur votre propre comportement et vice-versa.

C'est difficile à décrire. Si vous voyiez... C'est l'avantage de voir ce qui arrive à certains de ces vétérans qui ont de la difficulté à sortir de chez eux. Une fois qu'ils ont terminé l'entraînement avec leur chien, ils peuvent aller magasiner chez Walmart. J'exagère, ils ne peuvent pas encore faire ça, mais ils sortent de la maison et font des activités. Ils sortent en public. Ils ont confiance. C'est merveilleux. Ils redevenaient les personnes que j'ai connues quand elles travaillaient pour moi.

Vous avez raison. C'est un peu des deux et oui, c'est décevant de voir qu'il n'y a pas de normes nationales. Nous travaillons dans toute la province parce que la norme nationale ne fonctionne pas vraiment.

J'ai été vraiment content de voir que votre comité se penchait sur la question, et sachez que vous êtes bien placés pour le faire. Vous faites ce qui doit être fait et je vous en félicite.

J'espère cependant que vous ne vous battez pas contre des moulins à vent, comme Don Quichotte. Il s'agit d'un enjeu vraiment important. C'est un problème national, je dirais plutôt un défi national. Nous n'avons pas de problèmes, nous avons des défis à relever.

• (1435)

Cpl Christopher Lohnes: Si je peux me permettre d'intervenir, vous avez posé une question précise sur notre programme.

Pour obtenir une certification, nous ne faisons pas de tests, nous certifions. Quand une personne a subi un traumatisme cérébral, nous ne savons pas combien de temps il lui faudra pour passer au travers notre programme. Certains vétérans le font en huit mois, d'autres en 12 mois parce qu'ils doivent reformater leur manière d'apprendre et de se souvenir des choses.

Bien entendu, nous leur apprenons des choses de base axées, par exemple, sur l'obéissance du chien aux ordres, mais ce n'est pas ça le plus important. L'important, c'est de voir comment le maître et le chien interagissent. Est-ce que le chien attend des ordres de son maître et cherche des moyens de l'aider? Est-ce qu'ils sont tous les deux synchronisés et présents l'un à l'autre?

Le programme complet de certification que nous offrons dure trois jours et ce, pour une raison très importante. Pour qu'une personne puisse fonctionner chez elle, avec ses amis ou ses voisins, ou au sein de la collectivité, elle doit être capable de gérer les déclen-

cheurs, autrement dit les facteurs de stress, et certains peuvent être très puissants. C'est grâce aux compétences que nous leur enseignons que ces personnes arriveront à gérer les déclencheurs.

Dans le cadre de notre programme, nous les amenons ici et là, à différents endroits, dans les environnements dans lesquels ils évoluent normalement. S'ils ne sont jamais allés chez Costco, nous ne les amènerons pas là, mais si un vétéran va au bureau de son médecin cinq jours par semaine, nous irons y faire des exercices, pour voir comment il se débrouille. Comment se sent-il dans la salle d'attente? Dans le bureau du médecin?

Nous cherchons toujours à vérifier si l'équipe est présente. Si le maître et son chien sont tous les deux présents l'un à l'autre, s'ils sont en sécurité. S'ils ne sont pas présents ou qu'ils ne sont pas synchronisés, ils ne peuvent pas bien comprendre leur environnement immédiat et ils n'y sont pas en sécurité. Dans ce cas, nous devons refaire nos devoirs pour aider l'équipe à évoluer plus facilement dans cet environnement.

Mme Rachel Blaney: C'est une information vraiment utile.

J'ai deux questions. Premièrement, est-ce que vos normes ont été examinées par un tiers, ou s'agit-il de normes à usage interne seulement? L'examen par un tiers est vraiment la prochaine étape si nous voulons mettre en place une norme nationale. Je suis curieuse de le savoir.

Deuxièmement, pouvez-vous nous faire parvenir une copie de vos normes? Avez-vous un document que le Comité pourrait examiner et intégrer à son rapport?

Bgén (à la retraite) Peter Holt: Je vais d'abord répondre à la dernière question. Je crois avoir envoyé à la députée Cathay Wagantall une copie de la norme, celle utilisée en Saskatchewan.

Mme Rachel Blaney: S'il vous est possible de l'envoyer au greffier, nous pourrions ainsi tous l'avoir. Je vous en serais très reconnaissant.

Bgén (à la retraite) Peter Holt: Je ne me souviens plus si je l'ai envoyée au greffier. Je vais vérifier.

Mme Rachel Blaney: Je vous remercie.

Bgén (à la retraite) Peter Holt: Je vais vérifier ce courriel pour m'assurer que M. Jolicoeur, votre greffier, la reçoit. Je vais le faire sans faute.

Mme Rachel Blaney: Merci.

Bgén (à la retraite) Peter Holt: Maintenant, le...

Le président: Désolé, mais je vais vous demander de répondre brièvement.

Bgén (à la retraite) Peter Holt: D'accord.

Mme Rachel Blaney: Nous parlions de l'examen par un tiers.

Bgén (à la retraite) Peter Holt: Cette démarche est en cours et notre prochaine étape est la tenue d'une réunion dans deux semaines. C'est le Conseil d'accréditation canadien qui s'en occupe.

Cpl Christopher Lohnes: Oui, nous sommes en plein processus d'accréditation, non seulement pour notre organisation, mais pour notre programme d'apprentissage en santé mentale et pour la formation de nos maîtres-entraîneurs.

Bgén (à la retraite) Peter Holt: C'est exact, nous sommes en processus d'accréditation de notre organisation en tant que... C'est une sorte de sceau qui démontrera que notre organisation possède les compétences pour faire ce travail. Nous considérons ce processus comme une vérification de notre norme.

Je suis désolé, monsieur le président.

Le président: Pas de problème. Merci beaucoup.

La parole est maintenant à M. Doherty. Vous avez cinq minutes, je vous en prie.

M. Todd Doherty (Cariboo—Prince George, PCC): Merci, monsieur le président, et merci à nos invités.

J'aimerais faire un commentaire à mes collègues qui sont ici et qui n'ont jamais vu l'impact que ces chiens peuvent avoir. Je vous ramène à la dernière session, lorsque mon projet de loi C-211 concernant un cadre national relatif à l'état de stress post-traumatique en était à l'étape de la troisième lecture. Des premiers répondants et des vétérans étaient présents à la tribune pour attendre la présentation au Sénat et, essentiellement, pour s'assurer qu'il serait adopté.

Un premier répondant avait amené son chien d'assistance. Évidemment, les émotions et mon anxiété étaient fortes. Ce chien d'assistance est venu me voir et s'est assis sur mes pieds. Quel incroyable... C'est une expérience très émouvante, vous savez. Le premier répondant en question est venu me voir et m'a dit que le chien avait senti mon anxiété et était venu pour essayer de me calmer.

J'ai aussi vu les chiens d'assistance de premiers répondants et de vétérans qui peuvent percevoir un léger changement dans le comportement de leur propriétaire et cherchent à l'éloigner de l'endroit où l'anxiété est ressentie. Ils jouent un rôle essentiel.

C'est très frustrant, parce que j'ai vu de mes propres yeux les bienfaits que procurent ces animaux.

Messieurs Holt et Lohnes, vous avez parlé de la Colombie-Britannique, de la Nouvelle-Écosse, de l'Alberta et de la Saskatchewan, qui ont élaboré des normes. Pouvons-nous adopter ces normes à l'échelle nationale?

• (1440)

Bgén (à la retraite) Peter Holt: Vous constaterez qu'il y a des différences entre elles. Il serait utile de les comparer. Je vais certainement m'assurer de fournir une copie de notre norme à votre greffier.

À mon sens, il faut laisser de côté les comparaisons. Plus tôt nous adopterons une norme nationale, mieux ce sera. Tant et aussi longtemps qu'il s'agit d'une norme ouverte, qui n'est pas extrêmement précise, alors je pense que c'est parfait — que cela convient très bien. Si nous pouvions tirer parti de ce que les provinces ont fait et de ce que nous faisons avec elles et différentes organisations, ce serait encore mieux.

M. Todd Doherty: Oui, je ne pense pas que nous devrions laisser la peur et la bureaucratie ralentir le processus. Les répercussions et les besoins sont immenses. Les besoins sont criants et les répercussions sont incommensurables.

Nous avons également parlé de deux types de dressage différents. Je me demande si vous avez eu suffisamment de temps pour les décrire avec précision. J'aimerais vous donner l'occasion de nous en dire davantage à ce sujet, si possible, pour que mes collègues puissent comprendre.

Bgén (à la retraite) Peter Holt: Monsieur Lohnes, pouvez-vous parler de la question de l'obéissance, et aussi l'importance de renforcer les liens avec le vétéran, parce que c'est de son soutien qu'il

s'agit. Je dirais simplement que tout ce que nous faisons, c'est appuyer les gens qui en ont besoin, les vétérans.

Cpl Christopher Lohnes: Je suppose qu'il faudrait examiner diverses organisations au Canada. Je pense que toutes ont de bonnes raisons d'aider les vétérans, mais cela dépend aussi de la connaissance qu'elles ont des possibilités.

Bon nombre de ces organisations sont axées sur l'obéissance. Est-ce une bonne chose? Oui, car vous aurez un chien obéissant qui se comporte bien en public, mais est-ce que ce chien est adapté aux besoins du vétéran? Ce ne sont pas tous les vétérans qui réagiront au même déclencheur, mais le chien agira de la même façon dans tous les cas.

Par exemple, il se peut que quelqu'un ait besoin que son chien saute sur ses genoux pour mettre fin à la crise et aux pensées provoquées par le déclencheur, alors que j'aurai peut-être besoin qu'il me lèche la main pour arriver au même résultat. La façon dont le chien interagira avec vous pour vous ramener dans la réalité différera selon les circonstances. Dans le cadre du dressage pour assurer le lien entre l'humain et l'animal, les deux apprennent comment travailler ensemble et ce qui fonctionne pour eux.

M. Todd Doherty: Ainsi qu'à bâtir la confiance.

Cpl Christopher Lohnes: Ils établissent un lien de confiance, c'est certain, et cette confiance est la base de tout. Si vous n'avez pas une base solide pour que le lien fonctionne, je pense qu'il sera très difficile d'avoir un chien d'assistance qui sera fonctionnel pour le vétéran dans tous les environnements.

Peut-on amener un chien obéissant dans la plupart des environnements? Bien sûr, mais la situation des vétérans est particulière parce qu'on ne sait pas quand et comment les crises se déclenchent. Cependant, le fait de travailler sur les différents mécanismes de récupération les aidera à revenir à la réalité avec leur chien, ce qui leur permettra, par exemple, de rentrer chez eux en toute sécurité.

M. Todd Doherty: J'ai une brève question, car je crois comprendre, monsieur le président, qu'il ne me reste plus beaucoup de temps.

Le président: Continuez, monsieur Doherty.

M. Todd Doherty: Le fait qu'il n'y a pas un cas pareil explique-t-il cette difficulté d'établir une norme nationale?

• (1445)

Cpl Christopher Lohnes: Non, je ne pense pas que les différences entre les cas ont une importance. La façon dont on envisage le processus de certification est importante. S'agit-il de certifier qu'un chien est obéissant ou qu'il peut fournir un soutien en santé mentale?

M. Todd Doherty: D'accord.

Bgén (à la retraite) Peter Holt: J'ajouterais que la notion d'équipe fait une différence. Le vétéran et le chien forment une équipe.

M. Todd Doherty: D'accord. Merci.

Le président: Excellent, et c'est un bon point pour terminer. Malheureusement, nous en sommes à la fin de la première moitié de la séance d'aujourd'hui.

Je tiens à vous remercier, messieurs Holt et Lohnes, de vous être joints à nous aujourd'hui et de nous avoir aidés dans le cadre de cette étude.

Je vais suspendre la séance pour une très brève pause de deux minutes, afin de permettre au greffier de vérifier le son pour la deuxième heure. Nous allons suspendre la séance pendant deux minutes pour laisser le greffier faire cette vérification.

Merci.

• (1445) _____ (Pause) _____

• (1447)

Le président: Nous sommes prêts à recommencer.

Tout d'abord, je m'excuse auprès des témoins qui se joignent à nous pour les retards techniques et je vous remercie de votre patience.

Nous accueillons, à titre personnel, Colleen Anne Dell, professeure et titulaire de la Chaire Centennial Enhancement, One Health and Wellness à l'Université de la Saskatchewan, ainsi que Darlene Chalmers, professeure agrégée et doyenne associée de premier cycle, ainsi que Philip Ralph, directeur des Services de santé, Wounded Warriors Canada.

Je vous remercie tous de vous être joints à nous. Je crois comprendre que Mme Dell et Mme Chalmers vont faire une déclaration préliminaire de 10 minutes au total.

Je vous cède la parole pour que nous puissions commencer la deuxième partie de notre séance.

Mme Colleen Anne Dell (professeure et titulaire de la Chaire Centennial Enhancement, One Health and Wellness, University of Saskatchewan, à titre personnel): Excellent. Merci beaucoup.

Je tiens tout d'abord à reconnaître le territoire que nous partageons aujourd'hui, nous et les animaux qui nous entourent, étant donné que beaucoup d'entre nous travaillent à partir de la maison.

Je vous remercie de me donner l'occasion de vous faire part de l'expertise de notre bureau. Depuis cinq ans, nous faisons de la recherche sur les chiens d'assistance en particulier et, depuis 10 ans, sur le pouvoir thérapeutique des animaux d'une manière générale.

Aujourd'hui, nous allons exposer cinq points clés qui, je l'espère, contribueront à alimenter les discussions du Comité. Je veux que vous gardiez à l'esprit ce que le député Doherty a dit dans ses observations au sujet de l'émotion que suscite les chiens d'assistance, parce que nous allons y revenir. Il y a quelque chose de vraiment important à souligner à ce sujet.

Notre premier point concerne la question de recherche qui est vraiment importante pour notre équipe, à savoir dans quelle mesure et de quelle façon les chiens d'assistance contribuent-ils à assurer le bien-être des vétérans? Cela s'apparente aux travaux que nous avons faits sur le rôle de la culture autochtone dans la guérison des toxicomanies. Il s'agit d'expliquer comment cela fonctionne, et non pas de se demander si cela fonctionne. Ce serait un manque de respect. Cette approche tient également compte de l'expérience vécue et des preuves scientifiques qui, nous le savons, émergent dans le domaine des chiens d'assistance.

Cette question de recherche présuppose que les chiens d'assistance sont une catégorie distincte de chiens, des chiens qui ont un emploi. Toutefois, ce sont aussi des animaux domestiques qui vivent avec nous dans nos foyers. La domestication des chiens s'est étalée sur des milliers d'années, et elle a des conséquences très importantes que nous ne pouvons pas nier. Par exemple, la grande ma-

ajorité des ménages canadiens identifient et traitent leurs animaux de compagnie comme des membres de la famille, et cela est encore plus courant chez les vétérans jumelés à un chien d'assistance. On ne peut pas laisser cela de côté dans la discussion. Nous parlons souvent d'une relation ou d'un lien entre l'homme et l'animal. Ce lien, que nous appelons « zooeiyia » dans le milieu universitaire, est incroyablement puissant. Dans le contexte de la pandémie, il pourrait bien aller au-delà des vétérans.

C'est la question importante pour nous.

Deuxièmement, comme nous le savons, des recherches sont encore en cours sur les chiens d'assistance et leurs bienfaits, et notre équipe a produit pas mal de choses ici au Canada au cours des dernières années. Ce que nous avons conclu jusqu'à maintenant, c'est que cette question est très complexe et que les chiens d'assistance sont une source de soutien personnalisé et un complément au traitement.

Comment cela fonctionne-t-il? Les chiens d'assistance sont des êtres sensibles qui ont la capacité de tisser des liens avec les humains et qui ont reçu une formation technique pour aider les vétérans. C'est grâce à cette capacité de tisser des liens que les chiens d'assistance apportent généralement ce que les humains ne peuvent ou ne veulent pas apporter. C'est ce que nous avons constaté dans notre travail auprès des personnes qui se rétablissent généralement d'une consommation problématique de substances avec l'aide de leurs animaux de compagnie. Il en est également question dans notre étude sur les vétérans.

Nous mettons l'accent sur la toxicomanie, parce qu'il s'agit d'un facteur de risque élevé — un trouble lié à la toxicomanie découlant souvent d'un diagnostic de TSPT. Nous avons constaté que les chiens d'assistance sont une source de soutien personnalisé, comme je l'ai dit, et un complément au traitement. Dans une étude qualitative menée en 2016, nous avons constaté qu'ils contribuaient à réduire la consommation problématique de substances et de médicaments d'ordonnance. Ils appuyaient également la santé physique, un sentiment d'acceptation psychologique, un lien social et un but spirituel, que nous appelons aujourd'hui « blessure morale ».

Dans une étude exploratoire menée en 2017, nous avons relevé une diminution de la toxicomanie et des symptômes du TSPT, ainsi qu'une baisse ou une stabilisation de la consommation de médicaments ayant habituellement des effets négatifs, comme les médicaments utilisés à des fins psychiatriques. Au cours de la première phase de notre étude pilote, en 2019, nous avons constaté une réduction de la consommation problématique d'alcool et d'opioïdes, ainsi que des symptômes du TSPT.

C'est le lien entre l'humain et l'animal qui sous-tend tout cela. Il ne s'agit pas seulement des compétences techniques des chiens. C'est ce qui ressort également des recherches menées aux États-Unis. À l'heure actuelle, nous avons une subvention du Programme sur l'usage et les dépendances aux substances de Santé Canada, et nous travaillons avec 12 organisations de chiens d'assistance pour les former en ce qui a trait à la consommation problématique de substances chez leurs vétérans, ainsi que les aider à utiliser des pratiques fondées sur des données probantes et à envisager un soutien par les pairs.

Nous avons mené plusieurs études auprès de vétérans et nous en avons tiré beaucoup de conclusions dont nous pourrions discuter plus tard, mais je vais maintenant céder la parole à Mme Chalmers.

• (1450)

Mme Darlene Chalmers (professeure agrégée et doyenne associée de premier cycle, University of Regina, à titre personnel): Merci, madame Dell.

Merci à tous de nous avoir invitées à vous faire part de notre point de vue.

Je vais vous présenter trois autres éléments.

Le premier s'inscrit simplement dans la lignée du soutien personnalisé et du traitement complémentaire que fournissent les chiens d'assistance. Les chiens d'assistance accomplissent des tâches techniques pour le vétérinaire. Par exemple, interrompre un cauchemar est une forme de tâche. Dans nos recherches, nous entendons constamment dire que les chiens d'assistance sont une source de soutien pour le bien-être des vétérinaires, et cela vient souvent de ce que certains vétérinaires ne reçoivent pas un soutien formel adéquat ailleurs.

D'après notre expérience, les chiens et les animaux d'assistance peuvent généralement servir de point d'entrée pour établir une relation avec une personne qui nécessite et qui reçoit des soins. Le chien d'assistance devient un moyen d'entrer dans la vie des vétérinaires. À ce sujet, les professionnels qui travaillent avec les vétérinaires doivent être conscients du rôle que jouent les chiens d'assistance en général au sujet du TSPT, ainsi que de la façon de les intégrer dans leur pratique.

Les chiens d'assistance peuvent aussi être un obstacle pour les vétérinaires qui nécessitent et reçoivent des soins, et les préoccupations à cet égard se situent principalement au niveau des systèmes. Lorsqu'un vétérinaire qui a un chien d'assistance se voit refuser du counselling ou des services dans un bureau de counselling, cela pose un problème. Lorsqu'un vétérinaire se voit refuser un logement à cause d'un chien d'assistance, il y a un problème. Il ne semble pas y avoir d'uniformité au chapitre des expériences au pays. Il faut que les professionnels de la santé et les autres professionnels soient sensibilisés au rôle des chiens d'assistance et aux bienfaits qu'ils apportent aux vétérinaires.

Cela m'amène au quatrième élément, qui concerne les normes. Il faut certainement faire preuve de leadership dans ce domaine. De notre côté, nous faisons de la recherche pour établir l'efficacité des chiens d'assistance et la façon dont ils contribuent au bien-être des vétérinaires, mais il semble y avoir un vide et un conflit, ainsi qu'une confusion, au sujet des normes dans les provinces et les territoires. L'absence de consensus au sujet du processus de l'Office des normes générales du Canada, il y a plusieurs années, a probablement eu de nombreuses conséquences imprévues et négatives. L'absence de normes nationales a amené les provinces à adopter diverses approches pour l'accès du public aux chiens d'assistance. Elle mène également à l'élaboration de politiques individualisées par des organisations qui ne sont pas des expertes dans ce domaine. Un campus universitaire, par exemple, pourrait le faire.

Nous voulons montrer que l'absence de consensus pendant ce processus tient peut-être en partie au fait que l'on essaie d'établir des normes pour des chiens qui ne font pas un travail uniforme. Pour certaines organisations de chiens d'assistance, le travail du chien d'assistance est davantage axé sur le lien, le lien entre l'humain et l'animal, et moins sur les compétences techniques et vice versa, de sorte que les chiens d'assistance ne sont pas entraînés de façon uniforme.

Nous souhaitons faire une mise en garde au sujet de l'élaboration de normes, et elle concerne la nécessité d'une approche canadienne qui s'inscrit dans notre contexte, par exemple, les politiques provinciales et territoriales concernant les droits de la personne pour les chiens d'assistance. Par ailleurs, les organisations de chiens d'assistance offrent des programmes très différents et la façon dont les chiens d'assistance sont entraînés varie considérablement. Ces points et d'autres points importants doivent être pris en compte dans l'élaboration des normes.

Cela dit, l'objectif de chaque programme d'entraînement de chiens d'assistance est probablement très semblable, à savoir améliorer le bien-être des vétérinaires.

Le cinquième et dernier élément est lié au besoin de normes. Il concerne l'adoption par notre équipe de recherche d'une approche axée sur le patient, dans le contexte des vétérinaires, du TSPT et des chiens d'assistance. Cela a abouti pour nous à une première expérience avec un groupe de vétérinaires, Audeamus, avec M. Lohnes, qui est intervenu plus tôt. En tant que chercheuses, nous avons vraiment besoin de participer à l'entraînement d'un chien d'assistance aux côtés de vétérinaires pour éclairer notre recherche. L'une des principales constatations que nous avons tirées de ce processus et de nos expériences est que le bien-être des chiens d'assistance doit être au centre de nos conversations.

Les chiens d'assistance ne sont pas des outils. Ce ne sont pas des instruments au service des humains, même s'ils sont complémentaires au traitement et au soutien des vétérinaires. Ils offrent à la fois des compétences techniques et les avantages du lien entre l'humain et l'animal. Comme l'ont conclu van Houtert et d'autres en 2018, le manque de connaissances sur le bien-être des chiens d'assistance dans le domaine psychiatrique crée des risques pour le bien-être des humains et des animaux.

Je vais m'arrêter ici. Merci.

• (1455)

Le président: Merci. C'est exactement au bon moment. Je vous en suis très reconnaissant.

Nous passons maintenant à M. Philip Ralph, directeur des Services de santé de Wounded Warriors Canada.

Vous avez cinq minutes, monsieur Ralph.

Captv (à la retraite) Philip Ralph (directeur, Services de santé, Wounded Warriors Canada): Bonjour. Je suis heureux de m'adresser au Comité aujourd'hui au nom de Wounded Warriors Canada, qui continue d'examiner des façons de mieux soutenir les vétérinaires du Canada et leurs familles. Avant d'aborder le sujet précis des chiens d'assistance pour les vétérinaires, je crois qu'il serait utile de présenter une perspective plus large de la mission de Wounded Warriors Canada.

Wounded Warriors Canada est aujourd'hui un fournisseur national de services en santé mentale pour les vétérinaires, les premiers répondants et leurs familles. Nos services offrent des interventions de groupe adaptées sur le plan culturel, qui sont facilitées sur le plan clinique et fondées sur des données probantes qui s'appuient sur la recherche de pointe en traumatologie. De plus, nous offrons des programmes conçus pour créer des milieux de travail qui tiennent compte des traumatismes. Ces 10 programmes cliniques fondés sur des données probantes sont au cœur de tout ce que nous faisons. À ces programmes de base vient s'ajouter notre investissement dans les chiens d'assistance.

Étant donné que les programmes cliniques fondés sur des données probantes sont au cœur de ce que nous faisons en tant que fournisseur national de services en santé mentale, une question simple se pose: Pourquoi Wounded Warriors Canada a-t-il investi environ 3 millions de dollars pour fournir des chiens d'assistance aux vétérans et aux premiers répondants depuis 2013? La réponse est simple. Ces investissements sont fondés sur les résultats obtenus qui ont changé des vies, ce qu'ont démontré des études importantes réalisées au cours de la dernière décennie.

Les conclusions d'une étude financée par Anciens Combattants Canada, par l'entremise de l'Université Laval, ont confirmé l'efficacité des chiens d'assistance bien entraînés et bien élevés. Plus récemment, en 2020, à l'Université Purdue aux États-Unis, on a constaté que calmer les épisodes d'anxiété figurait parmi les tâches les plus importantes et les plus courantes des chiens d'assistance.

Les résultats d'une étude randomisée commandée par le département des Anciens combattants des États-Unis, qui ont été publiés le 5 janvier 2020, ont montré que la gravité des symptômes du TSPT avaient diminué chez les participants jumelés à un chien d'assistance, comparativement à ceux jumelés à un chien de soutien émotionnel, et que ces personnes avaient moins de comportements et d'idées suicidaires, en particulier 18 mois après le jumelage.

Wounded Warriors Canada finance des fournisseurs de services de recherche, d'accueil, de dressage et de jumelage de ces chiens extraordinaires avec leurs entraîneurs. L'admissibilité au financement du programme est évaluée en fonction de trois principes de base, soit l'établissement d'une norme nationale uniforme, définie, transparente et mesurable pour tous les fournisseurs financés de chiens d'assistance spécialisés en TSPT, peu importe leur province; la reconnaissance officielle de tous les fournisseurs de chiens d'assistance financés par Wounded Warriors Canada au pays qui respectent ou dépassent les normes publiées et qui sont prêts à travailler en collaboration avec d'autres fournisseurs de chiens d'assistance financés par Wounded Warriors Canada; et la mise en œuvre d'un ensemble de lignes directrices cliniques s'appliquant à tous les demandeurs de chiens d'assistance spécialisés en TSPT.

Cela donne des résultats. En novembre 2020, à la suite d'un processus de six mois en trois phases défini lors de notre conférence nationale sur les chiens d'assistance, qui a eu lieu à Victoria en février 2020, juste avant que le pays ne soit en confinement en raison de la pandémie actuelle, les membres de l'équipe de pompiers K-9, de Pembroke, en Ontario, sont devenus nos plus récents fournisseurs stagiaires de chiens d'assistance financés par Wounded Warriors Canada.

Grâce au soutien continu du Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille, Wounded Warriors Canada envisage actuellement d'ajouter un autre fournisseur qui aidera les vétérans de la région de Meaford et de la province du Nouveau-Brunswick. Nous prévoyons que le processus d'examen sera terminé d'ici le deuxième trimestre du présent exercice. Nous continuerons de chercher des fournisseurs qui sont disposés à travailler avec nous en respectant nos trois principes clés.

Notre programme ne serait pas aussi avancé qu'il l'est sans le soutien extraordinaire et continu des Canadiens. Cela dit, nous demeurons impressionnés par l'engagement et le professionnalisme de nos fournisseurs, qui continuent de donner l'exemple en travaillant de façon collaborative et amicale dans un espace souvent cloisonné.

Je sais que le Comité entendra Dani Forbes, directrice exécutive de National Service Dogs, au cours des prochains jours. Nous sommes fiers de compter National Service Dogs parmi nos fournisseurs financés. Mme Forbes a fait un travail exceptionnel au sein du comité des normes de l'Office des normes générales du Canada. Avec Mike Annan, de Vancouver Island Compassion Dogs, elle est un chef de file dans le dressage au pays. Les conseils de Mme Forbes et de M. Annan sont précieux lorsque nous cherchons à ajouter un fournisseur à notre groupe.

• (1500)

Les organisations de Mme Forbes et de M. Annan ont aussi franchi les étapes rigoureuses nécessaires pour obtenir l'accréditation d'Assistance Dogs International.

J'espère que le Comité écoutera attentivement les propos de Mme Forbes, surtout en ce qui concerne les normes, lorsqu'elle comparaitra devant lui, car je constate aujourd'hui à quel point cet aspect des normes ne perd pas de son importance.

Médric et Jocelyn Cousineau ont récemment reçu la médaille du service méritoire pour leur leadership dans ce domaine. Cette reconnaissance est bien méritée et aurait dû leur être remise depuis longtemps. Nous sommes fiers que Paws Fur Thought fasse partie de notre groupe. Ils ont été parmi les premiers à reconnaître la nécessité d'avoir des lignes directrices pour ceux qui prescrivent le recours aux chiens d'assistance, et leurs sages conseils sont inestimables.

Je suis impatient de répondre aux questions du Comité, mais j'ai une demande à faire au gouvernement. Je conclurai avec cela.

Il est évident qu'il faut des normes nationales pour les chiens d'assistance au Canada. En tant qu'organisation, nous saluons et apprécions les efforts antérieurs du gouvernement du Canada pour établir ces normes par l'entremise du processus de l'Office des normes générales du Canada. Le comité a travaillé fort, mais la nécessité d'un consensus unanime s'est révélée être son talon d'Achille.

En ce qui concerne les normes, nous utilisons nos propres normes publiées, qui sont fondées sur le travail acharné de l'Office des normes générales du Canada et de provinces comme la Colombie-Britannique. Toutefois, c'est au gouvernement qu'il revient en dernier ressort de fixer des normes. Les chiens d'assistance sont une question de santé et de bien-être pour nos vétérans, nos premiers répondants et, ultimement, la population en général.

La pandémie actuelle et l'histoire nous ont appris une chose. Lorsqu'il est question de la santé des Canadiens en général et des vétérans en particulier, le gouvernement doit mener la marche.

Merci.

• (1505)

Le président: Merci beaucoup, monsieur.

Nous allons commencer par les questions. Monsieur Fillmore, la parole est à vous pour cinq minutes.

M. Andy Fillmore (Halifax, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de s'être rendus disponibles aujourd'hui et de nous avoir fait part de leur expertise et de leurs connaissances. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Je ne sais pas si vous avez pu écouter les témoignages du brigadier général Holt et du caporal Lohnes, d'Audeamus, au cours de la première moitié de la séance d'aujourd'hui, qui ont été fascinants et instructifs. Je trouve qu'il y a un certain lien et un certain recouplement avec les témoignages des professeurs Dell et Chalmers, et je veux m'y attarder un instant.

Ce que je comprends de plus en plus, c'est que la situation est très complexe. Nous devons former les entraîneurs qui dressent les chiens. Nous devons entraîner le chien, puis former le vétérinaire et le chien ensemble pour qu'ils s'associent avec succès. Je pense qu'il y avait des normes pour ceux qui prescrivent le recours aux chiens d'assistance. Il y a beaucoup d'éléments à prendre en compte.

Je vais revenir sur une chose dont le caporal Lohnes a parlé. Il a commencé son intervention en posant ces deux questions fondamentales : êtes-vous présent et êtes-vous en sécurité? Je regrette de ne pas avoir pu lui demander plus d'explications, mais je me demande si vous pouvez parler du fondement de cela et de la façon dont la présence d'un chien peut influencer sur la réponse à ces questions.

La question s'adresse à Mme Dell ou à Mme Chalmers.

Mme Colleen Anne Dell: Je vais commencer, puis je céderai la parole à Mme Chalmers.

Absolument, et ce que nous savons au sujet des chiens, c'est qu'ils vivent dans le moment présent. Les chiens sont très présents, et cela se produit aussi lorsque les vétérinaires sont avec eux, et nous le voyons dans toutes sortes de contextes. Même lorsque nous travaillons dans les prisons avec des chiens, nous constatons qu'ils aident les gens à être dans le moment présent.

Lorsque vous travaillez avec un vétérinaire et qu'un chien est présent, cela a un effet. Il y a aussi l'aspect tactile, qui a un effet calmant, et toutes les autres choses que le chien est entraîné à faire et qui ont un effet sur le vétérinaire.

Le chien n'est pas un truc magique qui va tout régler. Il agit en complément des autres services offerts aux vétérinaires, et c'est ce que nous répétons sans arrêt.

Je vais ajouter ceci avant de céder la parole à Mme Chalmers. Le bien-être du chien est absolument essentiel, et je pense que nous devons toujours partir de là, parce que nous n'avons pas affaire à un objet.

Mme Darlene Chalmers: Je vais poursuivre. Merci, madame Dell.

L'idée d'être présent et en sécurité, comme Mme Dell l'a mentionné, d'être dans le moment et concentré, contribue à créer un certain climat de sécurité pour le vétérinaire.

Je pense à ce que nous avons fait avec Audeamus, et au fait d'être dans le public et d'être en mesure d'accomplir cela en entraînant des chiens d'assistance aux côtés de vétérinaires. Ces chiens fournissent également un soutien en temps réel dans cet espace public.

Ce soutien peut notamment servir lorsqu'un vétérinaire fait preuve d'hypervigilance. Le chien peut être là pour donner un coup de pouce au vétérinaire, le guider et lui offrir du soutien pour s'assurer qu'il est en sécurité, quel que soit le plan prévu pour lui permettre de se sortir d'une situation ou de rester dans cette situation s'il le faut, et qu'il est ensuite en mesure de se ressaisir.

Lorsque je pense à être présent et en sécurité, c'est l'exemple qui me vient à l'esprit, monsieur Fillmore.

Mme Colleen Anne Dell: C'est aussi là que se situe le lien. Comme M. Lohnes l'a souligné, s'il n'y a pas de lien et s'il s'agit simplement d'un chien obéissant, les choses ne fonctionneront tout simplement pas comme elles le devraient. Cela ne fonctionnera pas tant qu'il n'y aura pas ce lien très fort.

M. Andy Fillmore: D'accord. Il faut donc que le chien devienne un membre de la famille et un partenaire. Comme vous l'avez dit, ce n'est pas seulement l'habileté d'un chien dont il est question ici. C'est vraiment une question de relation. Votre explication est très claire. Je vous en remercie.

J'aimerais commencer par dire que nous avons examiné la question des normes. Il est facile de tomber un peu dans l'abstrait, d'adopter une démarche machinale — c'est-à-dire qu'il faut faire ceci et qu'il faut couvrir cela —, mais au bout du compte, il s'agit vraiment de cette relation et de l'expérience personnelle du vétérinaire avec l'animal.

Pour que nous ayons une idée plus concrète, peut-être pourriez-vous nous décrire une journée dans la vie d'un vétérinaire dont le jumelage avec un chien est réussi. Qu'est-ce que ce chien apporte à ce vétérinaire? Quelles sont leurs interactions? Peut-être pourriez-vous nous expliquer ce qui se passe.

• (1510)

Le président: Votre temps est malheureusement écoulé, mais je vais permettre une brève réponse.

M. Andy Fillmore: Quoi? C'est une blague.

Le président: Je suis désolé, monsieur Fillmore.

Pourriez-vous répondre brièvement, s'il vous plaît?

Mme Darlene Chalmers: Bien sûr. Je vais être brève.

Je pense que ce que le chien apporte au vétérinaire, c'est un soutien et la possibilité de fonctionner au quotidien. Il peut s'agir d'établir une routine, de soutenir le vétérinaire, de faire les mêmes activités au quotidien, d'être en mesure de se rendre à des rendez-vous, de reprendre certaines des activités de la vie d'avant — et c'est réciproque.

Madame Dell...

Le président: Je dois malheureusement vous interrompre. Je suis désolé.

M. Andy Fillmore: Merci à vous deux.

Le président: La parole est maintenant à M. Desilets, pour deux minutes et demie.

[Français]

M. Luc Desilets: Je vous remercie, monsieur le président.

Bonjour, chers témoins. Je vous remercie d'être avec nous aujourd'hui.

Madame Dell, il y a quelque chose qui me chicote un peu. J'aurais un semblant de réponse, mais j'aimerais avoir votre opinion.

Une étude pilote effectuée à l'Université Laval en 2018 semble démontrer que les chiens d'assistance ont une influence très positive sur le sommeil. Ils diminueraient aussi les troubles de la socialisation, l'anxiété et la dépression en lien avec le trouble de stress post-traumatique. Toutefois, selon cette étude, cela n'aurait aucun effet sur la consommation de médicaments.

J'ai cru comprendre que ce n'est pas la même chose de votre côté. Puisque j'ai beaucoup de questions, pourriez-vous me dire brièvement ce qu'il en est?

[Traduction]

Mme Colleen Anne Dell: Bien sûr. Ils ont étudié les médicaments d'ordonnance et n'ont pas constaté de diminution. De notre côté, nous avons constaté une diminution du nombre de médicaments d'ordonnance, tout comme l'ont fait certaines des études réalisées par Purdue et d'autres. Nous avons également examiné d'autres types de substances, comme l'alcool, la marijuana et d'autres substances de ce genre. Cela n'a pas été fait dans l'étude d'Anciens Combattants Canada, mais il s'agissait d'une première étude préliminaire. C'était la même chose pour nous.

Je ne cesse d'utiliser le terme préliminaire. Nous en sommes à notre cinquième année. Nous avons une étude beaucoup plus vaste et plus solide, et les données dont nous disposons ne cessent de s'étendre. Compte tenu de cette base de données probantes, si nous avions cette réunion dans cinq ans, nous dirions un discours différent. Ce qui sous-tend tout cela, c'est qu'en tant que société, nous ne reconnaissons pas la contribution des animaux à notre vie.

[Français]

M. Luc Desilets: Je me trompe peut-être, mais il est possible que l'on ne compare pas les mêmes variables. Nos études ne portent peut-être pas sur le même type de chien ou le même type d'entraînement. On risque donc d'arriver à des résultats différents. Par exemple, certains mettent l'accent sur les qualités de certaines races de chiens. Il n'en demeure pas moins que ce sont probablement tous de bons chiens et de bons projets.

Madame Chalmers, que pensez-vous de la nécessité d'avoir des normes au Canada?

[Traduction]

Le président: Il faudra que la réponse soit très brève. Votre temps est écoulé, mais je vais permettre une réponse rapide.

Allez-y, s'il vous plaît.

Mme Darlene Chalmers: Je vous remercie de votre question.

Il y a une grande variété de chiens et de programmes partout au Canada. Grâce à nos multiples interactions avec les vétérans dans le cadre de nos projets de recherche, nous avons appris que ces lacunes et ces incohérences dans les normes — provinciales et territoriales — ont vraiment une incidence sur eux. Je conviens qu'il est juste et important de reconnaître que chaque entraîneur, chaque équipe canine, est unique. Cependant, comme M. Lohnes l'a dit, quoi qu'il en soit, nous avons quand même besoin d'une norme uniforme à l'échelle nationale.

Je vais m'arrêter là.

• (1515)

Le président: Merci beaucoup.

La parole est maintenant à Mme Blaney pour deux minutes et demie.

Mme Rachel Blaney: Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins.

Je vais commencer par vous, monsieur Ralph. Je me préoccupe vraiment de l'utilisateur final, qui est le vétérinaire. Je me demande si

vous avez des idées précises sur l'incidence de l'absence de normes nationales au Canada sur l'utilisateur final, qui est le vétérinaire.

Captv (à la retraite) Philip Ralph: Il y a deux effets directs. Premièrement, cela crée une confusion induite pour les vétérinaires qui sont déjà aux prises avec des problèmes de santé mentale. Ils ne devraient pas avoir à faire leurs propres recherches pour essayer de déterminer quel programme va répondre à leurs besoins.

Il faut qu'il y ait une sorte de norme objective pour que, lorsqu'un vétérinaire est dans le besoin et que son clinicien a déterminé qu'un chien d'assistance pourrait lui être utile, il puisse s'adresser à une source fiable. Cette source devrait respecter des normes. Il n'y a pas d'autre façon de fonctionner à l'échelle nationale.

Mme Rachel Blaney: Merci.

Madame Dell et madame Chalmers, votre témoignage me perturbe un peu. Je veux simplement m'assurer d'avoir bien compris.

Ce que j'ai entendu, c'est que vous n'étiez pas certaines qu'il devrait y avoir une normalisation, qu'il n'y a pas de consensus et que les chiens « ne font pas un travail uniforme ». Cependant, j'ai entendu des vétérinaires — et vous en avez parlé dans votre témoignage — qui n'arrivent pas à trouver un logement parce que les propriétaires n'acceptent pas leur chien d'assistance. J'ai parlé à des vétérinaires à qui on a donné des chiens d'assistance, mais qui n'ont pas reçu de soutien, et pour qui l'expérience a été un échec. Parfois, c'est le chien qui souffre. Parfois, c'est le vétérinaire qui souffre. J'ai parlé à des vétérinaires qui se sont fait bernés. On leur a donné un chien soit-disant dressé, mais qui ne l'était pas du tout.

À mon avis, des normes nationales sont un élément important de la solution. Si nous n'avons pas cela... Je comprends que le travail que font ces chiens est unique. Je me demande si nous pourrions jamais trouver une solution, les expériences des vétérinaires étant tellement différentes.

Peut-être pourriez-vous clarifier cela pour moi.

Mme Colleen Anne Dell: Je vais commencer.

Nous ne disons pas qu'il ne faut pas avoir de normes nationales du tout. Nous disons que la question est complexe et que si nous devions créer ces normes, nous devrions aussi savoir quel travail ces chiens font. Il y a des organisations de chiens d'assistance où vous obtenez un chien pour lequel il n'y a aucun entraînement à faire. On vous donne un chien qui a des compétences techniques et, avec un peu de chance, vous réussissez à développer un lien avec lui.

D'un autre côté, vous pouvez vous adresser à une organisation qui vous permet d'entraîner le chien vous-même. Vous pouvez voir la différence. Dans un cas, il s'agit de compétences techniques, et dans l'autre, d'un lien entre l'humain et l'animal, en plus des compétences techniques.

À quoi servent ces normes? S'appliquent-elles seulement à l'obéissance du chien? Voulons-nous aussi établir des normes qui traitent du lien avec le chien et du volet santé mentale des organisations qui s'occupent de l'entraînement?

Non, nous avons absolument besoin de normes. Nous ne disons pas le contraire. La question est complexe et nous nous rendons compte qu'il n'y a pas qu'une seule façon d'entraîner ces chiens. Les programmes sont très diversifiés dans leur approche.

Je n'ai pas la réponse à cette question, mais il faut reconnaître ces enjeux.

Le président: Merci.

Malheureusement, madame Blaney, votre temps est écoulé.

La parole est maintenant à M. Brassard pour cinq minutes.

M. John Brassard: Merci, monsieur le président.

Je suis vraiment désolé que nous ayons eu autant de problèmes techniques au début. Nous apprenons des choses extrêmement utiles, et c'est dommage. J'encourage tous les témoins d'aujourd'hui qui le souhaitent à faire part au greffier de tout ce qu'ils ont manqué pendant leur témoignage ou la période de questions et réponses.

Madame Chalmers, je veux me concentrer sur vous. Monsieur Ralph, vous voudrez peut-être intervenir.

Madame Chalmers, vous avez dit quelque chose d'intéressant, à savoir qu'il faut faire preuve de leadership en ce qui concerne une norme nationale, parce que vous estimez qu'il y a un vide à combler. Nous savons tous ce qui s'est passé avec l'ONGC et comment la démarche vers une norme nationale a avorté en raison d'une divergence d'opinions.

Madame Chalmers et Monsieur Ralph, si un tel leadership est nécessaire, à votre avis, qui doit en prendre l'initiative?

Mme Darlene Chalmers: Le gouvernement doit de toute évidence participer à ce processus. Nous nous tournons vers les organisations de chiens d'assistance qui peuvent contribuer à l'élaboration de ces normes. Les personnes ou les organisations qui possèdent cette expertise peuvent certainement fournir des commentaires et des conseils sur ce qui sera nécessaire pour avoir une norme nationale qui conviendra aux organisations de chiens d'assistance et que ces organisations respecteront.

Il faut un engagement. Il est certain qu'il faut obtenir l'adhésion des organisations.

Je vais laisser M. Ralph intervenir.

• (1520)

M. John Brassard: Monsieur Ralph, permettez-moi de commencer en disant que l'une des choses qui sont largement reconnues au sein du Comité, c'est la norme que Wounded Warriors utilise pour ses chiens.

Serait-il possible que Wounded Warriors prenne l'initiative d'élaborer une norme de service nationale?

J'ai une autre question à poser à Madame Dell, alors si vous pouviez être bref, monsieur Ralph, je vous en serais reconnaissant.

Captv (à la retraite) Philip Ralph: Je ne dirais pas que ce que nous avons publié et qui est disponible sur notre site Web est la solution idéale.

M. John Brassard: C'est une bonne solution.

Captv (à la retraite) Philip Ralph: C'est un excellent point de départ, et c'est certainement beaucoup mieux que ce que nous avons actuellement. Pour revenir à ce qu'ont dit les deux professeures, il y a beaucoup de travail à faire, mais il y a des programmes.

Pour être accrédité... et j'ai pensé vous donner cela comme exemple. Il s'agit de l'une des demandes présentées dans le cadre de notre programme pour devenir un fournisseur de chiens d'assistance de Wounded Warriors Canada. Il n'est pas seulement question de

tâches, mais aussi des choses que les professeures ont mentionnées, qui sont très importantes, en ce qui concerne les soins et le bien-être du chien. Cela doit faire partie de l'ensemble des normes. Il faut aussi inclure le volet de la santé mentale. Les soins en santé mentale sont une exigence pour tous nos fournisseurs.

Nous complétons également ce que les organisations ont avec l'expertise de nos autres programmes cliniques, afin d'offrir de la formation à nos fournisseurs de chiens d'assistance pour qu'ils aient les antécédents appropriés en santé mentale, car cet aspect est très important. En fin de compte, c'est le lien entre l'humain et l'animal — le maître et le chien, ensemble, qui fait la différence dans la vie du vétérinaire ou du premier répondant.

M. John Brassard: S'il y a quelque chose qui est ressorti clairement aujourd'hui, et les vétérinaires à qui j'ai parlé ont insisté sur ce point, c'est justement le lien entre l'homme et l'animal.

Captv (à la retraite) Philip Ralph: Le gouvernement doit prendre l'initiative. C'est la seule façon de faire. C'est la seule façon d'avoir des normes qui fonctionnent.

M. John Brassard: Merci, monsieur Ralph. En passant, je suis heureux de vous revoir.

Dans la minute qu'il me reste, madame Dell, et peut-être madame Chalmers, voyez-vous un besoin de normes d'accessibilité autres que les normes de formation?

Mme Colleen Anne Dell: Je vais répondre à cette question en reprenant les propos de M. Ralph. Le personnel doit être formé en santé mentale. Grâce à notre subvention du Programme sur l'usage et les dépendances aux substances, nous avons formé 30 membres du personnel d'organisations de chiens d'assistance en soutien par les pairs, avec des innovations en santé mentale. Nous avons évalué cela. Ils ont tous reçu des notions de premiers soins en santé mentale de l'Association canadienne pour la santé mentale.

C'est le genre de choses qu'il faut faire. Je ne sais pas si cela répond à votre question, mais cela doit aussi faire partie du processus de normalisation. Il ne s'agit pas seulement de dresser un chien et de le remettre à quelqu'un. Il faut que le vétérinaire fasse partie du groupe de soutien par les pairs.

On a fait mention du compagnon de combat plus tôt, ou quelque chose du genre. Nous y faisons beaucoup appel. C'est ce rôle que joue le chien, ainsi que les groupes auxquels les gens appartiennent. Nous avons vu que cela peut se faire en ligne. Nous avons eu beaucoup de difficultés pendant la pandémie, mais nous avons aussi pu faire cela en ligne.

M. John Brassard: Merci à tous les témoins d'aujourd'hui. Vos témoignages ont été très utiles. J'aurais aimé avoir plus de temps. Merci de votre présence.

Le président: Merci, monsieur Brassard.

La parole est maintenant à M. Casey, pour cinq minutes.

M. Sean Casey (Charlottetown, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vais commencer par M. Ralph.

Dans votre déclaration préliminaire, monsieur Ralph, vous avez énoncé trois principes clés qui sont utilisés pour déterminer qui est financé par Wounded Warriors Canada.

Pouvez-vous répéter le premier, s'il vous plaît?

Captv (à la retraite) Philip Ralph: Il y a d'abord les normes nationales que nous utilisons, ou les normes de Wounded Warriors Canada. Les chiens doivent être entraînés selon ces normes pour que l'organisation soit prise en compte. Ce n'est que la première étape.

Nous avons un processus de vérification en trois étapes. La première étape porte d'abord sur la gouvernance et les finances et toutes les choses s'appliquant à une organisation de chiens d'assistance, par exemple, s'il s'agit d'une organisation stable et fiable. Ensuite, les fournisseurs doivent démontrer leur volonté de travailler en collégialité avec d'autres fournisseurs de chiens d'assistance, ce qui, malheureusement, fait parfois défaut — pas toujours, mais dans certains cas. Un seul fournisseur de chiens d'assistance ne pourra jamais répondre aux besoins de l'ensemble du pays. Nous devons travailler en collaboration.

L'étape deux porte sur l'entraînement des chiens d'assistance et sur ce qu'il comporte. Elle porte également sur la formation en santé mentale. Au-delà de la formation en santé mentale, y a-t-il une compréhension des effets du traumatisme? C'est très différent de la sensibilisation générale à la santé mentale. Y a-t-il une compréhension du caractère unique de la culture des vétérans ou des premiers répondants? Il s'agit d'une façon de penser et d'une culture uniques qui orientent la façon d'entraîner le chien, la façon dont les chiens sont jumelés et les soins que vous prodiguez au vétéran et au chien par la suite, avec tout le suivi, etc.

Ensuite, au cours de la troisième étape, nous effectuons des visites sur place et parlons aux diplômés de leurs programmes. Le financement que nous versons au départ est conditionnel. Nous voyons comment se déroule la première phase du financement et nous suivons leur programme, mais nous avons une autre excellente ressource, à savoir que chaque mois, nous faisons des appels un peu comme celui-ci — des appels Zoom dans tout le pays — qui permettent aux fournisseurs de chiens d'assistance qui font partie de notre équipe de se parler. Ils discutent de tous les problèmes et de toutes les difficultés qui se sont présentés et que d'autres fournisseurs de chiens d'assistance ont peut-être connus aussi, surtout les fournisseurs de chiens d'assistance plus anciens ayant beaucoup plus d'expérience. Ils discutent de questions comme le remplacement des chiens et de toutes sortes d'autres questions liées aux chiens d'assistance.

Les normes sont le point de départ. La norme que nous utilisons au départ est accessible au public. Elle est sur notre site Web. N'importe qui peut la consulter.

• (1525)

M. Sean Casey: Vous avez élaboré une norme à laquelle les partenaires doivent se conformer, et nous sommes tous ici pour essayer

de comprendre pourquoi il n'y a pas de norme nationale. Vous en avez élaboré une, et il y a beaucoup de fournisseurs qui sont prêts à la respecter.

Vous a-t-on déjà expliqué pourquoi la norme que vous avez élaborée n'a pas été utilisée au moins comme point de départ ou adoptée en tout ou en partie par un gouvernement provincial ou fédéral?

Captv (à la retraite) Philip Ralph: C'est une excellente question.

Pour ce qui est de notre norme, je dois rendre à César ce qui appartient à César. Nous avons utilisé des sources qui étaient là. Si vous regardez notre norme et celle du site Web de la province de la Colombie-Britannique, vous verrez beaucoup de similitudes entre les deux. En ce qui concerne les normes publiées qui sont disponibles et en vigueur aujourd'hui, la Colombie-Britannique a la meilleure au Canada. Je peux dire cela. Je ne vis même pas dans la province de la Colombie-Britannique, alors on ne peut pas dire que je fais preuve de chauvinisme.

M. Sean Casey: Si cela peut vous rassurer, monsieur, vous n'êtes pas le premier témoin à dire cela.

Captv (à la retraite) Philip Ralph: D'après ce que m'ont dit les vétérans et les premiers répondants de la Colombie-Britannique, le problème est que la norme existante n'est pas appliquée. Comment est-il possible de régler cela?

Il y a toutes sortes de problèmes d'accessibilité — la question a été posée plus tôt —, mais une fois que vous avez une norme, vous savez à quoi vous en tenir pour les chiens et où avoir accès à tous les éléments nécessaires, ce qui est important. C'est un point de départ important. Je ne dirais pas que nous avons la solution parfaite, mais c'est certainement un excellent point de départ.

M. Sean Casey: Merci, monsieur.

Le président: Excellent. Merci beaucoup.

Cela nous amène à la fin de la séance d'aujourd'hui. Je tiens d'abord et avant tout à remercier tous les témoins de leur patience. Je remercie également tous mes collègues d'avoir accepté de prolonger la séance d'une demi-heure, et je remercie tout particulièrement le personnel technique, par votre entremise, monsieur le greffier. Quand tout va bien, nous l'adorons. Nous nous plaignons quand les choses vont mal, mais sans lui, nous n'aurions rien entendu aujourd'hui. Merci à tous les techniciens d'avoir rétabli les choses.

Merci beaucoup à tous et bonne fin de semaine.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>